

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 30110

Numéro SIREN : 352 240 030

Nom ou dénomination : GROUPE E.C.C. ERARD ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt 203

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 166 044** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 157 038** euros
 - un total charges de **1 091 367** euros
 - dégage un résultat de **65 670** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2018**
- finit le **30/06/2019**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL GROUPE E.C.C ERARD ET ASSOCIES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 166 044 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 157 038 euros** et un total **charges** de **1 091 367 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **65 670 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2018** et finit le **30/06/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

GROUPE ECC ERARD ET ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : ZI Le Durgeon 1 NOIDANS LES VESOUL BP 90232

70004 VESOUL CEDEX

352 240 030 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **20 DÉCEMBRE 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 65 670.27 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	65 670,27 €
- Une somme de	50 000,00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	20,00 €
- et le solde, soit	15 670,27 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 20.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	20.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/06/2017

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
--------------------------------------	-------------

soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Gérance

Damien ERARD



GROUPE ECC ERARD ET ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : ZI Le Durgeon 1 NOIDANS LES VESOUL BP 90232

70004 VESOUL CEDEX

352 240 030 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **20 DÉCEMBRE 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 65 670.27 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	65 670,27 €
- Une somme de	50 000,00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	20,00 €
- et le solde, soit	15 670,27 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 20.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	20.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	50 000.00 €

Exercice : 30/06/2017

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Copie certifiée conforme

La Gérance

Damien ERARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Damien ERARD', written over the printed name.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 166 044** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 157 038** euros
 - un total charges de **1 091 367** euros
 - dégage un résultat de **65 670** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2018**
- finit le **30/06/2019**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL GROUPE E.C.C ERARD ET ASSOCIES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 166 044 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 157 038 euros** et un total **charges** de **1 091 367 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **65 670 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2018** et finit le **30/06/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

GROUPE ECC ERARD ET ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : ZI Le Durgeon 1 NOIDANS LES VESOUL BP 90232

70004 VESOUL CEDEX

352 240 030 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **20 DÉCEMBRE 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 65 670.27 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	65 670,27 €
- Une somme de	50 000,00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	20,00 €
- et le solde, soit	15 670,27 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 20.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	20.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/06/2017

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
--------------------------------------	-------------

soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Gérance

Damien ERARD



GROUPE ECC ERARD ET ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : ZI Le Durgeon 1 NOIDANS LES VESOUL BP 90232

70004 VESOUL CEDEX

352 240 030 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **20 DÉCEMBRE 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 65 670.27 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	65 670,27 €
- Une somme de	50 000,00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	20,00 €
- et le solde, soit	15 670,27 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 20.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	20.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	50 000.00 €

Exercice : 30/06/2017

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Copie certifiée conforme

La Gérance

Damien ERARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Damien ERARD', written over the printed name.